



# FORMATION

## GOVERNANCES PARTAGÉES EN ESS



### > OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le/la stagiaire sera capable de :

- Connaître les notions de base des gouvernances partagées et connaître les enjeux, dimensions et principales références théoriques sur les gouvernances partagées,
- Avoir une approche critique et créative pour les gouvernances partagées et contribuer à l'adaptation de la gouvernance d'un collectif en fonction du contexte et des besoins,
- Mettre en œuvre la transition vers une gouvernances plus partagée, en pensant les délégations, répartition du « qui fait quoi et qui décide de quoi ? », les niveaux et les modalités de participation,
- Mettre en œuvre des méthodes de gouvernances partagées : élection sans candidat, gestion par consentement, RACI...

### > COMPÉTENCES VISÉES

- Connaissances de base de ce que sont les gouvernances partagées, leurs enjeux, leurs intérêts et leurs limites,
- Analyse critique d'une gouvernance et des besoins d'évolution en fonction du contexte,
- Conduite du changement d'un système de gouvernance à un autre,
- Animation de méthode d'animation participative pour les gouvernances partagées : gestion par consentement, matrice RACI, élection sans candidat...

### > PROGRAMME

- Expression de représentations, débats, échange de pratiques et apports sur les gouvernances partagées,
- Pratique : expérimentation et prise en main de méthodes de gouvernances partagées et de pilotage de transition.

### CODE DE LA FORMATION

GRH24-13-LY

### LIEU

Lyon  
(lieu à préciser)

### PUBLIC

Tout public

### PRÉREQUIS

Aucun

### DATES & DURÉE

Les 07 et 08 novembre 2024,  
Soit 14h (2 jours)

### INTERVENANT

Joris Darphin d'Agora Dazibao,  
formateur et facilitateur

### TARIFS PAR PERSONNE

Adhérents CRESS : 780 €\*  
Non-adhérents : 900 €\*

*\*Tarifs nets de taxes : la CRESS AuRA est exonérée de TVA au titre de la formation professionnelle continue (art. 261.4.4a du CGI).*

*Les frais d'hébergement, repas, transport, etc. sont à la charge du participant.*

*Pour une formation en INTRA dans votre structure, merci de nous contacter.*

## > MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Questionnaire de pré-positionnement. Ce questionnaire permettra de personnaliser la formation.
- La pratique du formateur est basée sur la pédagogie active, et les stagiaires sont donc pleinement actifs.ves pendant la formation. Le formateur fait s'exprimer les représentations et les expériences des stagiaires, co-construit avec eux et elles les problématiques, les réflexions. Les stagiaires sont mis en action pour construire, expérimenter, vivre des expériences en lien avec les problématiques et les thématiques de la formation. Des apports théoriques et pratiques sont amenés en complément.
- Les méthodes d'animation de la formation sont des méthodes d'animation participative (abaques de Régnier, débats mouvants, world café, chapeaux de Bono, pédagogie de scénario, etc.). Toutes ces méthodes sont applicables en visio. Ces méthodes permettent de travailler sur les sujets de la formation, et sont aussi appropriables et réutilisables par les stagiaires dans leurs temps collectifs.

## > MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Auto-évaluation des acquis,
- Exercices pratiques de mise en œuvre des compétences acquises.

## > SUIVI APRÈS FORMATION

- Questionnaire de satisfaction,
- Mise à disposition de ressources en ligne sur un mur collaboratif (padlet).



**Pour toute personne en situation de handicap**, nécessitant une adaptation physique ou pédagogique, merci de contacter notre équipe afin de mettre en place un accompagnement spécifique.

Notre organisme est certifié **QUALIOPI**, ce qui ouvre droit à une prise en charge des formations, sous conditions d'éligibilité.

**Numéro déclaration d'activité :**  
84630489263

### CONTACT ADMINISTRATIF

CRESS Auvergne-Rhône-Alpes  
Lucie RANCHIN - 04 78 09 11 97  
[formation@cress-aura.org](mailto:formation@cress-aura.org)

**INSCRIPTION EN LIGNE  
CLIQUEZ ICI**



La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes est l'organisation qui assure à l'échelle régionale la représentation, la promotion et le développement des associations, fondations, coopératives, mutuelles, sociétés commerciales de l'ESS. Elle est reconnue par la loi sur l'ESS de juillet 2014 (art 6).

#### Chambre Régionale de L'Économie Sociale et Solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Clermont-Ferrand • siège social :  
28 boulevard Léon Jouhaux  
63100 Clermont-Ferrand

Site de Lyon • siège administratif :  
11 rue Auguste Lacroix  
69003 Lyon

**04 78 09 11 97 - [info@cress-aura.org](mailto:info@cress-aura.org) - [www.cress-aura.org](http://www.cress-aura.org)**

Association Loi 1901 - SIRET : 331 408 039 00062

